CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille POTTIER-GILLEMAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JULES POTTIER, décédé à Leers-Nord, le 27 Janvier 1882, à l'âge de 10 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 30 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Leers-Nord. —L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille DESROUSSEAUX-DEFRENNE, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de part du décès de Monsieur DÉSIRÉ-JOSEPH DESROUSSEAUX, décédé à Roubaix, le 28 Janvier 1882, à l'âge de 64 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 31 courant, à 9 heures 1/2, l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le lundi 30, à 4 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs, 91.

Les amis et connaissances de la famille DUQUESNOY-ROHART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LOUIS-DÉSIRÉ DUQUESNOY, décédé à Mouveaux, le 28 janvier 1882, dans sa 47e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE de 3e Classe, qui auront lieu le mardi 31 dudit mois, à 9 heures, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, près la Place.

Ils vous prient aussi d'assister à l'OBIT du mois, qui aura lieu le lundi 6 mars prochain, à 9 heures, en la dite église.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 30 janvier 1882, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Mademoiselle AUGUSTINE-VIRGINIE D'HALLUIN, décédée à Roubaix, le 19 janvier 1881, dans sa soixante-deuxième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 30 janvier 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame FLORE MALFAIT, épouse de Monsieur EUGÈNE EVRARD, vérificateur des douanes, décédée à Roubaix, le 31 janvier 1881, dans sa 33e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sauveur, à Lille, le lundi 30 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur DÉSIRÉ CARRETTE, libraire, époux de Dame CÉLINE CATTEAU, décédé à Lille, le 18 janvier 1882, à l'âge de 40 ans et 11 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 30 janvier 1882, à 8 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Dame CÉLINE DEGRAVE, épouse de Monsieur LÉOPOLD THIÉBAUT, décédée à Roubaix, le 29 janvier 1881, à l'âge de 38 ans et 4 mois.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 31 janvier 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LÉON-LOUIS-JEAN-CHARLES SCRÉPEL, époux de Dame VICTORINE DELERUE, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1879, à l'âge de quarante ans et six mois.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Croix, le lundi 30 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame ROSALIE GONS, épouse de Monsieur FLORIMOND DUHAYON, décédée à Croix, le 26 janvier 1881, à l'âge de 68 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Avis important

Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du *Journal de Roubaix*, sont reproduites gratuitement dans l'*édition à cinq centimes* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Belgique

On lit dans le *Précurseur d'Anvers* :

Un grave accident de chemin de fer a eu lieu mercredi dans la gare de la Hulpe.

Il était quatre heures du matin. Un train de voyageurs à vide, qui devait partir pour Ottignies, manœuvrait en gare, lorsque le machiniste aperçut, venant en sens contraire et sur la même voie que son train, un convoi de marchandises roulant à toute vapeur.

Le train de marchandises avançait malgré les signaux et, bien que le machiniste du premier train eût commencé à reculer, il ne put exécuter cette manœuvre à temps.

L'autre train arrivait sans ralentir son allure, et quelques secondes après, les deux machines se heurtaient avec une violence inouïe.

La locomotive du train de marchandises, culbutée hors des rails, alla se briser en travers de la voie, et les flammes de son foyer se communiquèrent en un instant au fourgon de tête.

Activé par le vent, le feu lécha bientôt le premier wagon de marchandises, contenant des caisses de lard. Trois autres wagons, chargés de barils de pétrole, flambèrent quelques secondes après.

Le personnel de la gare, que la catastrophe avait mis sur pied, ne disposait d'aucun moyen de secours.

On put heureusement détacher une partie du train, quant aux wagons qu'avait entamé l'incendie, on dut les laisser brûler.

Le spectacle était effrayant. Les wagons chargés de graines, les barils de pétrole, brûlaient dans la nuit avec de sinistres crépitements, et pas une pompe, rien pour combattre l'incendie.

Les dégâts sont considérables : cinq wagons chargés d'un grand nombre de marchandises, plus un fourgon et une voiture de voyageurs sont devenus la proie des flammes. L'une des machines est complétement démantibulée, l'autre n'a presque pas souffert.

Le serre-frein du train de marchandises a été assez grièvement blessé à l'épaule et a été amené à Bruxelles dans un état alarmant.

Le ministre et le chauffeur du train de marchandises sont légèrement blessés.

FAITS DIVERS

— Au groupe d'électeurs de l'arrondissement de Saint-Denis (Seine), organisé en ce moment un banquet en l'honneur de M. Gambetta.

L'ex-président du conseil a accepté, paraît-il, cette invitation, qui lui fournira sans doute l'occasion de prononcer un nouveau discours.

Nous doutons fort que sa parole ait autant d'écho qu'autrefois.

— Différentes adresses renfermant des compliments de condoléance ont été adressées à M. Gambetta, une entre autres d'un comité républicain de Belleville, présidé, dit-on, par M. Gérard, maire du vingtième arrondissement, ex-agent électoral de M. Gambetta.

— Le dîner offert jeudi par le président de la République aux bureaux des deux Chambres a eu lieu fort tard, à cause de l'heure avancée à laquelle s'est terminée la séance parlementaire.

M. Gambetta est arrivé à l'Elysée à neuf heures, et plusieurs ministres — ou plutôt ex-ministres — et sous-secrétaires d'Etat n'ont pu venir qu'à neuf heures et demie.

Après le dîner, il y a eu réception ouverte à laquelle se sont rendues cinq cents personnes au plus. Beaucoup de députés s'étaient abstenus en raison même des événements de la journée, très peu de dames étaient venues.

On a beaucoup remarqué l'attitude de M. Gambetta, souriant et affectant une bonne humeur extrême. M. Grévy, avec lequel il s'est promené dans les salons pendant assez longtemps, s'est montré plein de cordialité avec l'ex-président du conseil, dont toutes les personnes présentes étudiaient la physionomie avec curiosité.

A onze heures et demie, M. Gambetta se retirait, et à minuit les salons de l'Elysée étaient déserts.

— UN RAPPROCHEMENT. — C'est jeudi qu'a eu lieu au cirque d'Été le tirage de la loterie algérienne, tirage qui coïncidait avec la grande séance de la Chambre des Députés d'où dépendait le maintien ou la chute de M. Gambetta.

Une coïncidence du même genre, dit un journal de Paris, se rattache au tirage de la fameuse loterie du lingot d'or qui eut lieu également au cirque d'Été le 14 octobre 1871. Ce jour-là, la commission, nommée à cet effet par l'Assemblée législative, discutait la loi sur la réquisition directe, c'est-à-dire le droit, pour le président de la Chambre, de requérir la force armée, et le général Saint-Arnaud, alors ministre de la guerre, avait été appelé à fournir des explications. Le résultat de cette séance paraissant faire prévoir un échec pour la politique de l'Elysée, le prince Louis-Napoléon se disposait à monter à cheval le lendemain, lorsqu'un revirement se produisit parmi les députés... et le coup d'Etat fut renvoyé à six semaines.

— M. GAMBETTA A L'ÉLYSÉE. — Par une singulière coïncidence, il y avait un dîner officiel, jeudi soir, chez le Président de la République, dîner auquel étaient invités les membres du cabinet, le président de la Chambre et le président du Sénat.

A la fin de ce *banquet des Girondins*, pour nous servir de l'expression piquante de l'un de nos confrères, M. Gambetta a remis sa démission à M. Grévy. Voici, d'après le *Figaro*, la façon dont la chose se serait passée :

Au dessert, M. Gambetta, s'avançant près de M. Grévy, lui dit :

— Voulez-vous prendre ce petit papier, il est signé de tous mes collègues et de moi. Je vous prie de le mettre dans votre poche, n'ayant pu le mettre sous votre serviette. C'est la démission collective du cabinet.

— Mais, riposta M. Grévy, je ne puis accepter ainsi ; j'ai besoin de causer avec vous. Quel moment jugez-vous opportun pour avoir avec moi une conversation ?

— Quand il vous fera plaisir.

— Demain matin, à dix heures et demie.

— Soit ! demain je viendrai vous voir.

Et les hôtes du Président de la République se répandirent dans les salons de l'Elysée, où la foule était déjà très-nombreuse.

Durant toute la soirée, M. Gambetta a été radieux, ou il affectait peut-être de le paraître. Cependant, au dire de ses intimes, sa joie serait sincère, et il serait enchanté d'être tombé sur la question de la révision limitée. A onze heures, M. Gambetta a quitté l'Elysée et s'est rendu, avec MM. Paul Bert et Cazé, chez Mme Adam, où il a de nouveau manifesté son contentement. Quant à M. Grévy, on dit aussi qu'il est satisfait, mais, naturellement, il ne l'a pas laissé paraître.

— Les jeunes gens de la classe de 1881, qui tirent, en ce moment au sort, se sont arrêtés hier, en revenant du Palais de l'Industrie, devant la statue de Jeanne-d'Arc et y ont déposé une couronne d'immortelles.

D'autres, venus d'Alsace-Lorraine, ont suivi cet exemple et sont allés déposer également une couronne sur la statue de Strasbourg, à la place de la Concorde.

— Les billets pour la séance de jeudi ont été recherchés comme jamais ils ne l'ont été, même au temps des grandes discussions de l'Assemblée de Versailles.

Pour les huit cents places réservées au public, il y a eu, dit le *Voltaire*, plus de vingt mille demandes, le président de la Chambre, les questeurs, les ministres, les députés ont été toute la journée l'objet des sollicitations les plus vives et les plus pressantes.

On cite des personnes qui ont offert jusqu'à quinze louis pour une place. Il en est une que nous pourrions citer, qui a encore surenchéri et qui a proposé jusqu'à vingt-cinq louis. Mais comme les billets se distribuent aux députés, à tour de rôle et par séries déterminées par l'ordre alphabétique, toutes ces offres sont demeurées naturellement infructueuses.

— Une commission de l'hygiène des écoles vient d'être instituée au ministère de l'Instruction publique.

Cette commission est chargée d'étudier les questions relatives, soit au mobilier scolaire, soit au matériel d'enseignement, soit aux méthodes et aux procédés d'instruction dans leurs rapports avec l'hygiène.

Elle devra résumer ses travaux dans un projet de règlement d'ensemble à soumettre au Conseil supérieur.

— C'est dimanche prochain, 29 janvier que sera célébré le centième anniversaire de la naissance d'Auber.

Notre situation intérieure est en ce moment, paraît-il, le sujet de graves préoccupations de l'autre côté de la Manche, non pas que les Anglais s'intéressent le moins du monde à ce qui peut nous arriver de bon ou de mauvais, mais parce que les membres de l'un des grands cercles de Londres, l'*Excentric Club*, viennent d'offrir de parier la somme respectable de deux millions que, si le Congrès se réunit, il ne se passera pas six mois sans qu'une révolution éclate en France.

L'*Excentric Club* propose de verser immédiatement les deux millions en question à la Banque d'Angleterre. Il n'attend, pour cela, que l'avis que son pari est accepté.

— On télégraphie d'Alais, 27 janvier. — « Une tentative de meurtre a été commise sur la personne de M. Lugli, chef d'orchestre à notre grand théâtre. M. Lugli conduisait ses musiciens, quand deux coups de pistolet retentirent dans la salle et une balle vint effaler le collet de sa redingote. On s'élança pour mettre la main sur le coupable, mais on ne put le découvrir.

» A la sortie de la représentation, un autre coup de revolver fut tiré sur M. Lugli, mais cette fois le criminel fut arrêté.

» C'est un artiste, qui croyant que M. Lugli était la cause du refus éprouvé par lui de la part du public et du directeur, avait résolu de se venger. »

— On sait qu'il avait été question de supprimer la Saint-Charlemagne cette année. M. Paul Bert, cédant aux prières des collégiens, a décidé il y a deux jours qu « ces fraternelles agapes » seraient conservées, « pour cette année du moins. »

M. Paul Bert a eu une heureuse inspiration ne promettant rien pour l'avenir.

— Une nouvelle application de la photographie à la découverte de pièces falsifiées vient d'être faite en Angleterre.

Un faussaire avait, en imitant l'écriture, ajouté de sa propre main quelques lignes qui modifiaient complétement le sens du texte primitif. Le papier était doublé ; sur le verso et sur la feuille jointe on n'apercevait que du blanc. Mais un chimiste pensa qu'en écrivant, le faussaire avait dû exercer une certaine pression sur la feuille blanche et que, par conséquent, la photographie révélerait cette trace imperceptible à l'œil.

On photographia le papier blanc et, à la grande surprise des personnes présentes, on vit apparaître en traits peu accentués, mais visibles, un double du texte ajouté. La preuve était faite, et le coupable a été condamné.

— Un tremblement de terre assez violent, dit l'*Etoile*, s'est fait sentir mercredi à Angers, surtout dans la partie haute de la ville. Les oscillations ont à peine duré deux minutes.

— Le ministère de la cour de Russie vient de commander 150 harnachements de grand gala pour les chevaux que les membres de la famille impériale et les princes étrangers monteront aux cérémonies du couronnement du Czar Alexandre III.

Ces harnachements seront en velours nacarat avec crépines, cordons et galons d'or et coûteront 1,000 roubles pièce.

Pour les personnes de la suite impériale et les officiers généraux, on va restaurer les harnachements de grand gala, qui se conservent au musée des écuries impériales depuis le temps de l'Impératrice Catherine II.

Les commandes devront être exécutées pour le 1er mai.

— Jusqu'à quelle heure on peut jouer du piano?

Le tribunal de la Seine vient de rendre une décision intéressante à ce sujet.

Un grave différend s'est présenté entre deux locataires de la même maison, M. Heegmann, et M. de Salles, à l'occasion d'un piano.

Voici la situation :

Qu'on se figure, comme dans nous ne savons plus quel vaudeville, une cloison séparant les deux appartements. D'un côté, le lit de M. Heegman, de l'autre, le piano, objet du litige. Cet instrument empêchant M. Heegmann de dormir, toute la question était de savoir si l'on dérangerait le lit où le piano, ou le piano, ou tous les deux.

Il était permis d'espérer que, n'entendant plus le piano, les plaideurs finiraient par s'entendre.

Il paraît qu'il n'en a rien été, puisqu'ils revenaient hier, devant le président des référés.

M. Heegmann, qui est mélomane, mais qui a quatre-vingts ans, se plaint que la jeune fille de M. de Salles joue du piano jusqu'à onze heures ou minuit, tous les soirs. Pour lui, à partir de neuf heures du soir, quelque vif que puisse être le goût de la musique, la consigne doit être de ronfler.

M. de Salles soutient que c'est le seul moment où sa fille, qui, dans la journée, suit des cours, puisse étudier utilement le piano, et qu'on ne peut forcer les gens à se coucher à la même heure.

Comme on le voit, la bonne harmonie est loin de régner entre les parties.

Dans ces conditions, la justice a dû trancher, une fois de plus, la question.

Sur les observations présentées par Me Denormandie, avoué de M. Heegmann, et par Me Giry, avoué de M. de Salles, M. le président du tribunal de la Seine a décidé que l'on ne pouvait jouer du piano que jusqu'à neuf heures du soir, sauf les jours où il y aurait réception ou soirée.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOULON

Affaire Lullier-Sibour

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES. — Le procès Lullier-Sibour a attiré comme la première fois, lorsque l'affaire vint par défaut, une foule considérable. Le prévenu avait promis de venir, et on s'attendait, étant donnée sa nature violente, à des incidents tumultueux. On va voir si la curiosité a été satisfaite.

Lullier est arrivé de Marseille par le premier train du matin. Il est fort calme et il se présente à l'audience en saluant le tribunal de la façon la plus correcte.

La physionomie de l'ancien officier général de la Commune est bien connue : Lullier a quarante-cinq ans ou peu s'en faut, il est grand, pâle, tout à fait glabre, l'œil vague, les cheveux ras, l'allure un peu gênée. N'a-t-on pas déjà dit qu'il ressemblait en laid, en très laid, à Delaunay, de la Comédie-Française ?

L'audience est ouverte à dix heures.

Le commandant Sibour, victime de l'agression, raconte de nouveau dans quelles circonstances Lullier, qui lui a toujours attribué son exclusion de la marine, l'a abordé sur le pont de Toulon et, après l'avoir traité de canaille, l'a frappé violemment au visage avec sa canne. Le commandant, qui parle d'une voix peu intelligible et avec une concision toute militaire, ajoute qu'il a riposté lui-même à coups de canne, et vigoureusement.

Me Blache, avocat du prévenu, pose ici une question intéressante à l'ancien commandant du *Fleurus*.

— Pourquoi, demande-t-il, M. Sibour a-t-il dit que personne ne pouvait se battre avec Lullier ?

Le témoin répond qu'une rencontre n'est possible qu'entre égaux : « Lullier, ajoute-t-il, n'est point mon égal. »

Le premier témoin assigné est ce Marseillais rodomont, qui répond au nom de Noguer, qui s'est intitulé, je crois, expert en matière d'escrime, et qui accompagna Lullier à Toulon, quand ce dernier vint de Marseille provoquer le commandant Sibour.

Rien de plus comique que la physionomie de ce prétoeur en chambre : Noguer regarde le public d'un air terrible, il roule des yeux furibonds, et il est facile de voir qu'il se prend absolument au sérieux :

« J'avais connu, explique-t-il, M. Lullier dans un cercle de Marseille. Il me proposa de l'accompagner à Toulon pour une affaire d'honneur, j'acceptai.

» Arrivé avec lui dans la ville, je me mis, sur sa demande, à la recherche de la maison du commandant Sibour, et ne la trouvai point.

» C'est pendant mon absence que Lullier rencontra lui-même le commandant et engagea, paraît-il, avec cet officier, une lutte qu'il ne me raconta point, du reste.

« M. le président Azan. — Ce silence est fort étrange !

» Le témoin. — Z'ai dit la vérité; ze ne ments jamais !

» M. le président. — Vous avez un peu trop l'habitude de vous mêler des affaires des autres, et surtout la manie de vous occuper de duels ; un duel est un délit !

» Le témoin. — Pas que ze sache ! (Rires.)

» M. le procureur de la République. — Je me chargerai de vous apprendre la loi. (Nouveaux rires.) »

Me Blache, avocat de Lullier, croit devoir protester contre cette hilarité.

« Si l'on vient ici se moquer de mon client, s'écrie-t-il, nos amis feront une manifestation contraire : ils applaudiront !

» M. le Président. — Personne n'a à diriger l'audience en dehors de moi-même. Je recommande le silence à l'auditoire, et je ferai évacuer la salle, s'il se produit de nouvelles manifestations. »

Troisième témoin : M. Balussi, commissaire de police, qui a arrêté Lullier après l'agression. Déposition sans intérêt.

Quatrième témoin. — Mme Bourgues, négociante en quincaillerie. Elle a assisté à la rixe, et, d'après elle, c'est le commandant Sibour qui aurait frappé le premier.

Mlle Trabuc, repasseuse, a vu Lullier se promener devant le logis du commandant, attendant et guettant sa sortie.

Le docteur Cougit, qui a donné des soins à M. Sibour, a constaté la trace de trois coups de canne, sur la joue gauche, au sommet du crâne, et à la partie supérieure de la main droite. Le coup porté sur la tête a été amorti par la casquette de l'officier.

M. Sibour, rappelé à la barre, explique que Lullier l'a frappé en tenant sa canne par la pomme, et non, comme on l'avait dit, par l'extrémité : « Si j'avais été frappé avec le pommeau, dit-il, je serais tombé mort sur le coup. »

Après ces divers témoignages, le président passe à l'interrogatoire de Lullier (Mouvement général d'attention.)

Le prévenu, qui est resté constamment très calme, semble s'appliquer à se contenir encore davantage à ce moment. Il parle d'une voix lente, en pesant ses mots et en affectant une placidité parfaite :

« D. Pourquoi vous êtes-vous rendu à Toulon? — R. Pour provoquer le commandant Sibour, qui, en sa qualité de commandant du *Fleurus*, a brisé ma carrière maritime.

» D. Votre intention bien arrêtée était de le frapper ? — R. Pas du tout, monsieur, je voulais simplement le provoquer, comme je vous l'ai dit, et je n'avais l'intention d'user de ma canne que dans le cas où il eût refusé une rencontre.

» D. — Comment vous, un gaillard solide, aviez-vous pris une canne plombée? — R. Ma canne n'est pas plombée ; il y a simplement une tige de fer à l'intérieur. »

Après ces brèves explications, tout à fait sans intérêt, comme on le voit, Lullier se rassied tranquillement et le procureur de la République prend la parole.

L'organe de la prévention insiste sur la double circonstance de préméditation et de guet-apens. Il lui paraît inadmissible que Lullier ait cherché, non une rixe, mais un duel, car il n'avait point amené de témoins. Son compagnon Noguer ne saurait passer, en effet, pour un témoin sérieux, bien qu'il eût affecté d'apporter avec lui une paire d'épées.

Le procureur de la République résume les antécédents de Lullier. Il rappelle que le prévenu a été, quand il appartenait à la marine, poursuivi plusieurs fois pour insubordination; qu'il a été l'objet d'une plainte du capitaine Garcin: que d'autres faits encore ont été relevés, et que ce n'est point pour des opinions politiques que Lullier a dû quitter la flotte.

L'organe du Parquet rappelle que le prévenu ne détestait point l'Empire, et, à l'appui de ce qu'il avance, il donne lecture d'une lettre adressée à l'Empereur, et qui n'est pas conçue en termes révolutionnaires, comme on va en juger. En voici un fragment :

« 23 août 1863.

» Sire,

» Je n'ai rien qui plaide en ma faveur, ni personne, excepté mon parent, M. Boulay de la Meurthe; je suis seul et, si je viens demander beaucoup à Votre Majesté, c'est que je crois beaucoup lui devoir... »

Le Procureur de la République termine en requérant une condamnation sévère contre Lullier :

« Vous connaissez sa violence, dit-il: si vous ne l'arrêtez pas, il continuera à chercher du scandale et à attaquer les officiers qu'il rend responsables de son exclusion de la marine. »

Me Blache, défenseur de Lullier, répond au ministère public. Il représente son client comme une victime des persécutions politiques, et il proteste contre les insinuations du parquet, relativement aux antécédents du prévenu.

Un incident fort émouvant devait se produire à la fin de la plaidoirie du défenseur.

Me Blache rappelle que M. Paul de Cassagnac, au cours d'une retentissante polémique avec son client, a écrit:

« Quand Lullier aura reçu un certificat d'honneur du commandant Sibour, je me battrai avec lui ! »

L'avocat ajoute que ce propos avait trait à une prétendue affaire d'outrage aux mœurs, que Lullier aurait commise sur la personne d'un mousse; il explique que le commandant Sibour a eu à rédiger un rapport sur cette affaire, et qu'il peut donner son avis.

Le président fait immédiatement rappeler le commandant à la barre.

— Avez vous fait réellement le rapport sur l'affaire du mousse? lui demande-t-il.

— Oui, répond le commandant, et je le referais encore; c'était pour moi un devoir.

Lullier intervient aussitôt.

— Mais le commandant m'a-t-il cru coupable de cet acte vil et déshonorant ? demande-t-il à son tour. Si le commandant me répond non, je lui ferai des excuses publiques, car je ne lui en voulais pas pour autre chose que d'avoir ajouté foi à cette accusation odieuse.

Le commandant Sibour, très ému, répond :

— Je ne vous crois pas capable de cette infamie! (Sensation.) Aussitôt Lullier tend la main au commandant : « Je vous fais, dit-il, des excuses publiques, et de grand cœur. »

Un murmure approbateur accueille cette déclaration et le tribunal, prenant en considération la situation nouvelle, réduit à deux mois la peine de six mois de prison précédemment prononcée.

Au sortir de l'audience le commandant dit à un ami. « Ah ! avec Lullier, il faut toujours s'attendre à du nouveau ! »

Quant à Lullier, reprenant son exaltation accoutumée, il se serait écrié :

— Cette poignée de main du commandant Sibour, c'est un coup d'épée dans la poitrine de Cassagnac.

Me Duverdy, avocat à la cour d'appel a fait assigner le gérant du *Gaulois* et M. Zola à l'effet d'entendre juger qu'ils devront faire disparaître du roman de M. Zola, le nom de Duverdy.

M. Eugène Manuel va publier un nouveau volume de vers, chez Calmann-Lévy. Le volume contiendra le poème patriotique et touchant qu'on va lire ;

LE CODICILLE DE MAITRE MOSER

A mon ami Got, de la Comédie-Française

« Eh bien, maître Moser, on ne va donc pas mieux ?... »

Le vieillard reconnut les voix, ouvrit les yeux.
Et sourit. Il voyait ses amis du village,
Ceux que le sol avait enchaînés, ceux que l'âge
Avait soumis de force au major allemand,
Mais qu'on savait toujours Français — mentalement.
Ils venaient partager une suprême étreinte
Avec l'âme d'entre eux, une âme droite et sainte,
— Un homme enfin, — le seul de son nom qui restât :
Son dernier fils, sous Metz, étant mort en soldat.

— « Bon ! dit-il, vous voulez que ce vieux corps guérisse ?
Depuis mil huit cent trois je n'ai plus de nourrice,
Et j'ai, depuis dix ans, connu de tels chagrins,
Que ce n'est pas l'adieu ni la mort que je crains !
Soyez les bienvenus. Causons. J'en ai la force :
Il court un peu de sève encore sous l'écorce.
Ne pouvant plus agir, je puis du moins parler.
Et régler le départ avant de m'en aller. »
Redressé dans son lit et reprenant haleine,
Il leur tendit les mains, sous son tricot de laine.
Et dit : « Vous êtes tous ici des amis sûrs !
On peut parler d'espoir sans redouter les murs !
En fait de testament, chacun a sa manière ;
Je veux vous confier ma volonté dernière :
Puis-je compter sur vous ? » Tous, d'un geste empressé,
— Comme autant de soldats, autour d'un chef blessé,
Recueillent gravement les ordres de sa bouche. —
Ils en tirent serment, groupés près de sa couche.
D'ailleurs, ce n'était pas encore pour aujourd'hui ;
La récolte d'automne avait besoin de lui :
Il vivrait ! Le vieillard, triste, hocha la tête :
« Pour les choses d'argent la paperasse est prête ;
Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Mes neveux
Sont en France : ils auront mon bien. » — « Si tu le veux,
Moser, — nos bras sont forts et nos volontés prompt es, —
Nous soignerons tes champs, nous réglerons tes comptes
Puis, nous te batirons une tombe à ton gré :
On y lira pourquoi tu n'a pas émigré,
Après tes enfants morts et l'Alsace perdue.
Sont-ce là tes désirs ?... » — « Non, mes amis, merci !
De ces misères-là n'ayez point de souci.
Je veux être couché dans un coin : de la terre,
Et rien de plus ; mon nom tracé, sans commentaire ;
Pas de fleurs sur le sol qui doit me recouvrir :
Le tombeau des vaincus n'est pas fait pour fleurir !

Mais voici... » — reprit-il, se faisant violence
Pour maîtriser son cœur, dans le profond silence, —
« Plus d'un me survivra parmi vous, et longtemps ;
Il en est qui vivront cinq ans, dix ans, vingt ans,
Et plus ! ceux-là verront la fin de ce martyre,
Ce que vous savez bien, ce qu'on ne peut pas dire,
Ce que nous rêvons tous dans nos nuits sans sommeil;
Ils verront, un matin, se lever ce soleil,
Et des Vosges au Rhin resplendir sa lumière !
Or, écoutez-moi bien. Je veux que vers la pierre
Sous laquelle bientôt vous coucherez mon corps,
Ceux que je vois ici, ceux qui vivront alors,
Quels que soient la saison, le temps, le jour et l'heure,
Sans tarder d'un moment, laissant là leur demeure,
Accourent haletants; puis l'aîné d'entre vous,
— Peut-être il sera seul ! — se mettant à genoux,
Sur mon petit tombeau se penchera, s'il m'aime ;
Et, des lèvres, pressant la terre à l'endroit même
Où posera ma tête, et m'appelant trois fois :
« Moser ! » de tout son cœur, de sa plus forte voix,
Sans me raconter rien, cédant aux phrase banale,
Sans pourquoi ni comment sur la crise finale,
Soulevant d'un seul cri le poids qui m'étouffait,
Me dira simplement : « Moser ! Moser ! c'est fait ! »

Choses & Autres

Réflexion d'un Marseillais facétieux, après la chute du ministère :

— Voilà encore une fois ce pauvre Rouvier sans domicile !

On racontait devant un boursier qui a sauté en 1876, les désastres résultant de la dernière crise financière.

Le boursier d'une voix émue :

— Ah ! ce que vous me racontez là... me rajeunit de six ans !

Mme B... regardait une coupe en faïence qu'on lui avait donnée au jour de l'an. Voulant rendre à l'émail tout son éclat et n'ayant pas d'eau sous la main, elle a recours à sa salive.

Son domestique entrant sur ces entrefaites :

— Oh ! dit-il en souriant, je vois que madame sait comme on s'y prend !

Entre députés, à la buvette :

— Eh bien ! cher collègue, vous voyez que Devès joue toujours le terre-Neuve !

— ?...

— Mais certainement, puisqu'il se sauve !...

Hier, au palais Bourbon, vers huit heures du soir, une dame à chapeau bleu se tourne vers son voisin de tribune, et de sa voix la plus douce :

— Ce n'est pas amusant du tout... A quelle heure va-t-on s'insulter ?...

Dans une réunion publique. Un *pur* est à la tribune et tonne contre l'infâme capital, quand un *plus pur* l'interrompt violemment et, se tournant vers l'assemblée :

— Qu'on lui retire la parole, s'écrie-t-il, qu'il descende de la tribune : il a été condamné pour escroquerie.

L'assemblée devient houleuse et somme l'orateur de s'expliquer.

— Citoyens, dit avec une dignité froide et triste ce dernier, le citoyen qui m'interrompt a raison : j'ai été condamné pour escroquerie.

— Ah ! ah !

— Mais, citoyens, un mot suffira pour me disculper : C'ÉTAIT SOUS L'EMPIRE ! *Explosion de bravos : l'orateur est porté en triomphe ; il sera député.)*

Cri du cœur de Guibollard en apprenant le vote qui a renversé le ministère :

— C'est le *krach* politique !... Aussi, pourquoi abuser du jeu... de nos institutions ?...

Bulletin du Commerce

Cotons

Le Havre, 28 janvier, soir.

Cotons (côture), calmes, prix sans changement. Ventes de la journée 1100 balles.

Liverpool, 28 janvier.

Cotons (clôture du marché) — Ventes de la journée 1,0000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9,000 pour la consommation.

Marché ferme pour les Surats, très fermes pour les Américains.

Importations du jour 7,000 balles.

MARCHÉ DE LIVERPOOL

Vendredi.

Le marché a clôturé très ferme par suite d'une meilleure demande. Les cotons à terme ont clôturé : livraison de l'Amérique port qui que ce soit l.m.c. : Janvier 6 49/64d ; Janvier-Février 6 49/64d ; Février-Mars 6 11/64d ; Mars-Avril 6 3/64d ; Avril-Mai 6 25/32d ; Mai-Juin 6 27/32d ; Juin-Juillet 6 57/64d ; Juillet-Août 6 15/16d ; Août-Septembre 6 31/32d.

Vendredi soir.

Aujourd'hui le marché a été calme. Les ventes du disponible se sont chiffrées à 8,000 balles, dont 1,000 balles pour la spéculation et l'exportation.

COURS OFFICIELS DU COTON DISPONIBLE

	G. O.	L. M.	M.	G. M.
	d.	d.	d.	d.
Upland	6 1/4	6 1/2	6 5/8	6 13/16
Mobile	6 1/4	6 1/2	6 5/8	6 13/16
Texas	6 3/8	6 5/8	6 3/4	6 15/16
Orléans	6 3/8	6 5/8	6 3/4	7 1/16
	M. F.	Fair	G. F.	
Pernam	6 5/8	6 7/8	7	
Maceio	—	6 7/8	7 1/8	
Maragnan	6 3/4	6 15/16	7 1/8	
	Fair d.	G. Fair d.		
Egypte brun	6 3/4	7 1/4		
do blanc	7	7 1/8		
	Fair	G. F.	Good.	
M. Ct. Broach	—	5 13/16	6 3/16	
Dholierah	4 1/2	5 1/16	5 9/16	
Oomrawuttees	4 3/8	4 7/8	5 9/16	
Comptahs	4 3/4	4 5/8	5 1/8	
Bengale	4	4 3/8	4 7/8	

Les cotons à terme ont guère varié. Livraison de l'Amérique port quelconque l.m.c. sur janvier 6 5/8d à 6 41/64d, février-mars 6 11/16d, mars-avril 6 3/4d, avril-mai 6 25/32d, mai-juin 6 27/32d, juillet-août 6 13/16d, août-septembre 6 31/32d.

MARCHÉ DE LONDRES

Cours du jour. — Madras : Tinnivelly fair, 5 3/16d ; good fair, 5 9/16d ; Western, 4 9/16 to 4 15/16d; Northern 4 7/8d to 5 1/4d; Cocanada, 5d to 5 1/8d ; Surat Dholiera, 4 1/2d to 5 1/16d ; good, 5 9/16d ; Oomrawuttee, 4 3/8d to 4 7/8d ; good 5 9/16d ; Scinde, 4 1/4d à 4 1/2d ; good, 4 7/8 ; Bengal, 4 1/4d à 4 1/2d ; good, 4 7/8d.

Produits divers

Anvers, 28 janvier.

Froments calmes, prix sans changement, mois tendance faible.

Seigles très calmes.

Pétrole tendance ferme.

Disp. 18 5/8 ; courant 18 3/4 ; février 18 1/2 ; mars 18 5/8 ; avril 18 3/4.

Sucre tendance faible.

Disp. 53,50.

Janvier-mars 55,00

Cafés affaires un peu plus actives aux cours précédents. On a vendu 535 sacs Santos à 25 cents le 1/2 kilo acq.

Londres, 28 janvier.

Temps doux.

Cargaisons flottantes.

Marché calme aux cours précédents.

Cargaisons arrivées 1, à vendre 5.

Londres, 28 janvier.

Sucres affaires très calmes, prix faibles, tendance à la baisse.

Nantes, 28 janvier.

Sucres. On a traités 200 sacs Réunion et 1030 sacs Mayotte.

On cote réunion bonne 4me acq. 56 les 50 kil.

Saint-Pétersbourg, 27 janvier.

Change sur Paris 2 fr. 65 pour un rouble.

Marseille, 27 janvier.

Blés. Importations nulles. Ventes aux enchères 1,500 qlx. Tendre Red-Winter n. 2 à 30 et 30,25 les 100 kilos.

Avoines. Marché calme, prime maintenus sans changement. On a vendu 400 qlx. Salonique blanche à 17,25 les 100 kilos.

Graines oléagineuses. Marché calme prix sans changement. On a vendu 1500 qlx. disp. dont 1000 à livrer. Arachides indes décortiquées livrables en mars et mai à 27,75; Sésames Coromandel à 37 les 100 kilos.

Peaux. Peu d'affaires, prix sans variation. On a vendu 600